



SCIREA Journal of Sociology

ISSN: 2994-9343

<http://www.scirea.org/journal/Sociology>

November 21, 2023

Volume 7, Issue 6, December 2023

<https://doi.org/10.54647/sociology841212>

## LA PLACE DU MANIOC DANS L'AUTONOMISATION DES FEMMES DE BONOUA (COTE D'IVOIRE)

**AMOA Amlan Estelle Dorothée Christelle**

Sociologue, 0779006025, [christelleamoa2605@gmail.com](mailto:christelleamoa2605@gmail.com),

Doctorante à l'Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan, Ivory Coast

**ADON Kouadio Patrick**

Sociologue, Ingénieur en Ressources Humaines, 0707685693, [patrickadon@yahoo.fr](mailto:patrickadon@yahoo.fr),

Enseignant chercheur à l'Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan, Ivory Coast

**OKOU Kouakou Norbert**

Sociologue, 0707285877, [okou\\_kouakou@yahoo.fr](mailto:okou_kouakou@yahoo.fr),

Enseignant chercheur à l'Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan, Ivory Coast

### ***Résumé***

*Cet article se propose d'analyser comment le manioc participe à l'autonomisation des femmes de Bonoua. A partir d'observations et d'entretiens réalisés avec les autorités coutumières, le responsable du Secteur du Développement Rural (SDR), les pisteurs, les femmes productrices, commerçantes et transformatrices de manioc, les résultats suivants ont été obtenus. Le manioc occupe une place importante dans l'autonomisation des femmes de Bonoua malgré les difficultés foncières. D'abord, le manioc permet l'autonomisation agroéconomique des femmes productrices de ce vivrier. Elles ont misent en place des stratégies de contournement afin de cultiver le manioc sur de petits espaces de terre (lots de construction, à proximité des maisons, au bord des routes et même dans les bas-fonds), en*

*utilisant des intrants (produits phytosanitaires, engrais) pour une bonne production. Ensuite, il favorise l'autonomisation financière des productrices, des commerçantes et des transformatrices de cette denrée. Alors que les productrices de manioc privilégient la vente aux grossistes au détriment de la vente en détail, les commerçantes et les transformatrices vont s'approvisionner en maniocs dans les localités voisines de Bonoua en maniocs pour les revendre ou les transformer afin de vendre les produits dérivés. Enfin, le manioc participe à l'autonomisation politique et sociale de ces femmes productrices, commerçantes et les transformatrices.*

**Mots clés :** *manioc, contraintes sociales, land problem, autonomisation, femmes*

### **Sammary**

*This article aims to analyze how cassava contributes to the empowerment of women in Bonoua. Based on observations and interviews carried out with customary authorities, the head of the Rural Development Sector (SDR), trackers, women producers, traders and processors of cassava, the following results were obtained. Cassava plays an important role in the empowerment of women in Bonoua despite land difficulties. First, cassava allows the agroeconomic empowerment of women producers of this food crop. They have implemented workaround strategies in order to cultivate cassava on small spaces of land (construction lots, near houses, along roadsides and even in lowlands), using inputs (plant protection products), fertilizer) for good production. Then, it promotes the financial empowerment of producers, traders and processors of this commodity. While cassava producers favor sales to wholesalers to the detriment of retail sales, traders and processors will source cassava from the neighboring localities of Bonoua to resell or transform them in order to sell the by-products. . Finally, cassava contributes to the political and social empowerment of these women producers, traders and processors.*

**Keywords :** *cassava, social constraints, empowerment, women*

## Introduction

L'agriculture ne représente pas qu'une simple activité économique, elle est un mode de vie de la population rurale qui répond en même temps à leur besoin fondamental. Elle produit non seulement des denrées végétales et animales, mais elle crée aussi des emplois et stimule l'économie de base de cette population (J. Madeley, 1999). En Afrique subsaharienne, les femmes africaines représentent près de 70% de la force agricole et produisent environ 90% de toutes les denrées alimentaires (Bulletin du WRM, 2016). Selon M. Tchiakoa (2014), les femmes sont les véritables moteurs de la sécurité alimentaire et responsables de plus de la moitié de la production des denrées alimentaires notamment le manioc. En effet, le manioc est l'une des cultures vivrières les plus cultivées par les femmes et les plus consommées tant pour l'alimentation humaine qu'animale dans de nombreuses régions (Louvain Coopération, 2017). Cependant, malgré leur place dans la production vivrière, les femmes ont généralement moins d'accès et de contrôle des ressources (S. Chalier, 2005). Or, la terre en milieu rural est la principale source de revenu et de subsistance. De façon pratique, l'absence de contrôle exposerait la femme à une grande insécurité et rendrait sa situation foncière et sa situation économique très précaire surtout dans un contexte de cessions de terre à grande échelle (M. Tchiakoa, 2014). Aussi, selon S. Chalier (2003), le manque d'accès aux ressources accroît la vulnérabilité des femmes et a des conséquences diverses sur la gestion de l'environnement en des ressources de moindre de qualité, a eu impact sur leurs conditions de vie et sur leurs stratégies économiques.

En effet située dans le Sud-est forestier ivoirien, la sous-préfecture de Bonoua représentait une grande zone de la production du manioc (K. N. Okou, 2008). Le manioc représente l'aliment de base de cette population. Il est consommé jusqu'à 98,98% par les autochtones, les allochtones et les allogènes de Bonoua (K. R. Oura, 2010). C'est pourquoi les femmes de cette localité préfèrent s'adonner à la production et à la commercialisation de ce vivrier (K. N. Okou, 2015). Toutefois, les femmes cultivent le manioc sur de petits espaces à cause de leur situation foncière dans la société abouré de Bonoua. En effet, les terres attribuées aux femmes par les gestionnaires des terres des familles sont généralement de piètre qualité, de petites surfaces, et souvent éloignées des villages. Dans la société abouré les femmes n'ont pas le droit et les moyens nécessaires d'y pratiquer des cultures commerciales, ce qui limite leurs revenus (J-B. Ouédraogo, 1990).

En outre, avec l'urbanisation engendrée par le projet Grand Abidjan, les terres agricoles sont utilisées à d'autres fins au détriment de la production vivrière et surtout du manioc. On assiste

à la reconversion des terres agricoles en zones d'habitation pour les espaces proche du village Booua et en zones de cultures industrielles pour les espaces éloignés de ce village. Ce qui fait que les espaces agricoles qui étaient consacrés à la production du manioc se sont transformées non seulement en zones de production de palmiers à huile et hévéaculture mais aussi en des espaces de lotissement et de vente des terres pour des besoins d'habitation. Cette reconversion des terres agricoles entraîne une faible production et une réduction considérable de la disponibilité de ce vivrier dans ladite localité. En effet, ce vivrier qui occupe une place importante dans l'alimentation et l'autonomisation des populations de Bonoua est en proie à des difficultés foncières qui limite sa production et sa disponibilité à Bonoua. Cette situation ne semble pas démotiver les femmes de Bonoua qui tiennent une place importante dans la production, la transformation et la commercialisation du manioc frais et de ses dérivés dans cette localité. Malgré les contraintes foncières qui tendent à les décourager, on constate que les femmes mettent en place des stratégies afin de contourner cette reconversion des terres qui affecte la production du manioc afin de s'autonomiser avec cette culture à Bonoua. L'on constate que les contraintes foncières ne limitent pas pour autant la présence des femmes dans la production et commerciale de ce vivrier. Mieux, elles arrivent à s'autonomiser avec ce vivrier en dépit des difficultés foncières qu'elles rencontrent. Comment les femmes de Bonoua intervenant dans la filière manioc font-elles pour s'autonomiser malgré les contraintes sociofoncières qui s'imposent à elles?

De cette question centrale découlent les questions subsidiaires suivantes.

Comment les productrices de manioc de Bonoua arrivent-elles à s'autonomiser sur le plan agroéconomique malgré les contraintes foncières ?

Comment le manioc participe-t-il à l'autonomisation financière des femmes productrices, commerçantes et des transformatrices de ce vivrier à Bonoua ?

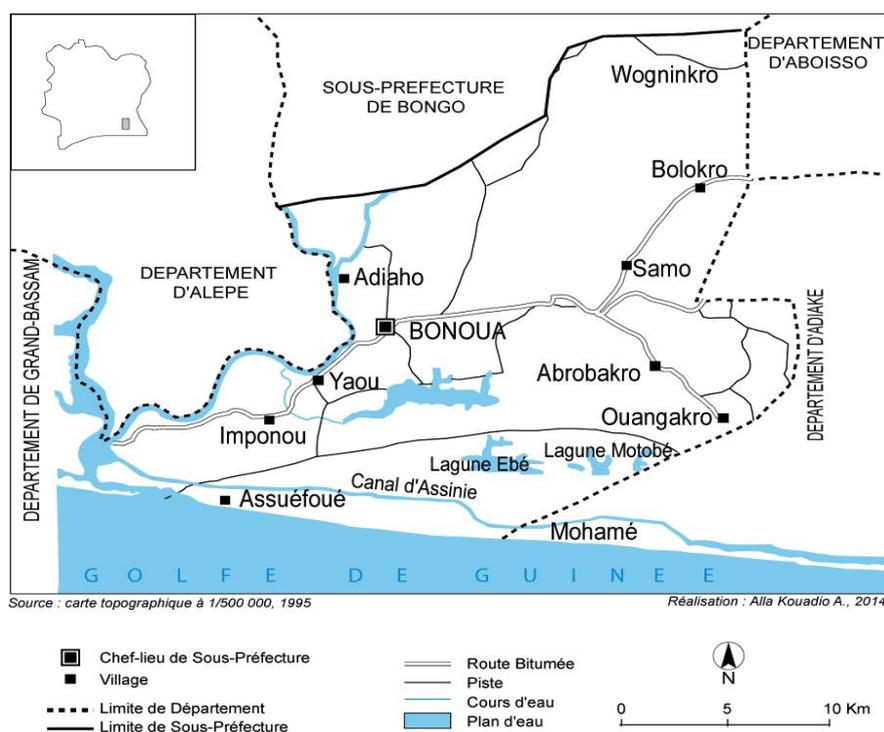
Les femmes intervenant dans la filière manioc sont-elles autonomes sur le plan sociopolitique ?

## **2. Méthodologie**

Pour vérifier l'objectif général de cette étude visant à analyser les logiques sociales qui sous-tendent l'autonomisation des femmes grâce à la culture du manioc de la sous-préfecture de Bonoua, nous avons mené une étude conduite sur la thématique dont la collecte des informations s'est faite au moyen de la recherche documentaire, de l'observation directe et de

l'enquête par guide d'entretien. Les documents consultés ont permis de faire le tour d'horizon de la thématique et de cerner les stratégies mises en place par les femmes pour s'autonomiser afin d'identifier les différentes variables affectées. En fait, nous avons effectué une descente sur le terrain pour la collecte des données. Ainsi, la collecte des informations s'est faite dans la localité Bonoua (voir carte ci-dessous). Le choix de cette zone d'étude est le résultat d'une démarche méthodique. Cette descente nous a permis de collecter des informations secondaires par des observations des champs de manioc en place et des entretiens avec des productrices, des transformatrices et les commerçantes de manioc. Aussi, des entretiens semi-structurés ont eu lieu avec des femmes choisies de façon aléatoire. Ils ont permis de collecter des données sur les différentes stratégies mises en place par les femmes pour accéder aux espaces agricoles pour la production du manioc et les moyens d'échanges commerciaux sur le marché. Enfin, l'observation directe qui s'est manifestée par des visites de terrain a permis de rendre compte des contraintes foncières ainsi que de la faible disponibilité du manioc dans cette aire géographique. De ce fait, la théorie de l'acteur stratégique de M. Crozier et E. Friedberg permet de mieux expliquer les logiques sociales qui sous-tendent l'autonomisation des femmes malgré les contraintes sociales. Cette analyse théorique montre que les femmes ont une marge de liberté leur permettant de choisir ou de mettre en œuvre des stratégies afin d'éviter ces contraintes qui affectent leur statut social ou économique. La méthodologie mise en place nous a permis d'avoir les résultats suivants.

### Carte de la Sous-préfecture de Bonoua



### **3. Résultats**

#### **3.1. L'autonomisation agroéconomique des femmes productrices de manioc**

Les résultats de cette étude révèlent que la production du manioc occupe une place importante dans l'autonomisation des femmes de la localité de Bonoua. Pourtant celles-ci ne disposent pas de ressources foncières leur permettant d'intensifier leur champ de manioc sur de grandes surfaces de terres. Toutefois, cela ne les empêche pas de mettre en place des stratégies foncières afin de booster leur rendement et augmenter leur revenu annuel. Ces stratégies sont mises en place par les femmes de ladite localité pour contourner les contraintes foncières (auxquelles elles font face à cause de la dynamique foncière autour des cultures industrielles, de la vente des terres agricoles...) afin de préserver leur autonomie grâce à la culture du manioc.

##### **3.1.1. L'autonomisation patrimoniale et foncière des femmes productrices de manioc**

Les résultats de cette étude montrent que la production du manioc constitue la principale source de revenu d'un bon nombre de femmes de Bonoua. En d'autres termes, la production du manioc contribue à l'autonomisation des femmes de ladite localité. Cependant, elles sont en proie à des difficultés foncières. Malgré cela, elles continuent de produire le manioc sur de petites surfaces de terres dans l'optique de subvenir à leurs besoins personnels et familiaux. En effet, pour garantir leur statut social au sein de la société, ces femmes mettent en place des stratégies visant à exploiter de petits espaces de terre pour sauvegarder leur économie. C'est ce que mentionne N.A, productrice de manioc dans la localité de Bonoua souligne que cet état de fait a travers ces propos :

*« C'est depuis toute petite que je suis productrice de manioc. En ce temps-là, c'était mon père qui nous donnait à ma mère et moi un hectare de terres pour exploiter. On vendait la majorité de notre production. Puis on en consommait. Malgré tout on gagnait beaucoup d'argent. Il faut dire que la production du manioc nous permet d'avoir notre propre argent et de ne pas dépendre de nos maris. Aujourd'hui encore, on s'en sort malgré le fait qu'on produit ce vivrier sur des lots de construction et au bord des routes... Par conséquent, si les hommes veulent qu'ils utilisent leur terrain comme bon leur semble ou s'ils veulent qu'ils vendent toutes les terres agricoles, cela ne nous empêchera jamais de produire le manioc. On va toujours trouver des solutions pour ne pas dépendre d'eux financièrement ».*

Cette affirmation de N.A, est reconnue par O.S, productrice de manioc dans la localité de Bonoua. Elle l'exprime en ces termes :

*« J'ai fait des champs de manioc un peu partout hein ! J'ai un champ de manioc fait autour de ma maison. Puis j'en ai d'autres sur des lots de construction. Je ne sais pas pour les autres femmes mais pour ma part, depuis que je sais que je dois me battre pour gagner de l'argent en cultivant le manioc sur de petites parcelles de terre à cause de l'égoïsme des hommes, je ne peux m'empêcher d'exploiter tous les petits espaces de terre que je vois. Parfois je me renseigne sur le propriétaire et si je le connais, je lui demande la permission avant d'exploiter. Il y a d'autres cas où dès que je vois je me mets à exploiter sans chercher même à en connaître le propriétaire. En fait, le fait de cultiver un peu partout le manioc me fait gagner beaucoup d'argent annuellement. Cela me permet d'économiser ».*

De ce qui précède il convient de noter que la production de manioc est une activité économique pratiquée depuis longtemps par les productrices de la sous-préfecture de Bonoua. C'est donc une activité qui peut être pratiquée toute une vie. C'est pourquoi elles ne peuvent s'en passer malgré les réalités du terrain. En effet, la raréfaction foncière amène ces productrices à octroyer de petites parcelles de terres telles que les bordures de route, les lots en construction et les réserves de terrains habités pour exploiter. Autrement dit malgré l'indisponibilité foncière dans ce milieu rural, ces petits lopins de terres continuent de faire l'objet de conquête par les paysans de ce secteur vivrier. Par conséquent, on constate que les femmes de la localité de Bonoua ne peuvent s'empêcher de produire le manioc quel que soient les obstacles qui semblent piétiner à leur système économique ou les démotiver personnellement, elles trouveront toujours des solutions pour produire ce vivrier et ne pas dépendre financièrement des hommes ou être un poids pour la société.

De plus, on note une certaine liberté dans l'exploitation de champs de manioc à usage commercial depuis lesdits problèmes fonciers à Bonoua. Cette liberté de production se traduit par le système d'emprunt ou de l'occupation des terres agricoles sans préavis du propriétaire foncier s'explique par la raréfaction de terres cultivables. En effet, le manque d'espaces cultivables fait que ces productrices font des champs de manioc un peu partout sur des terrains empruntés ou occupés librement sans l'avis du propriétaire dans le but d'accroître leur rendement ainsi que leur revenu. Par conséquent, le manque de terres agricoles a contribué à disparition de certains contrats agraires qui imposaient des paiements financiers. Cela contribuait donc à la baisse de leur revenu. Il faut noter que la disparition de ces contrats agraires permet à ces paysans de garder l'intégralité de leur revenu annuel sans toutefois pour payer pour la location foncière ou même faire le métayage. En fait, même si les actions des chefs de ménages semblent nuire à l'autonomisation des femmes, celles-ci arrivent en sortir

financièrement tout évitent les dépenses supplémentaires comme c'est le cas avant avec les anciens modes d'accès de terres. Selon K.A, productrice de manioc dans la localité de étudiée :

*« Avant pour produire le manioc on louait les terres, on faisait aussi le métayage et on pouvait même recevoir des parcelles de terre avec les membres de nos famille. Cependant aujourd'hui, la situation foncière de la localité de Bonoua a changé donc cela a engendré la disparition de location de terres agricoles et le planter-partager. Donc vu qu'on ne gagne pas de terres à louer, C'est pourquoi on pratique le manioc sur ces petits espaces. Vaut mieux ces petits espaces pour continuer avoir de l'argent que de ne rien avoir du tout. Donc d'une part le fait ne pas payer pour exploiter la terre nous arrange beaucoup. Parce que là au moins il n'y a aucun contrat. Donc on ne paye ni ne partage notre production. Cela nous permet d'avoir la totalité de notre argent ».*

Cette idée de K.A. est reconnue par W.S, productrice de manioc. Elle l'explique en ces termes :

*« Depuis l'avènement du projet grand Abidjan, les terres agricoles sont reconverties en lots de construction ou en zone d'habitat. Sans compter que les autres grandes parcelles de terres utilisées pour la production du manioc sont consacrées aux cultures industrielles. Cette histoire de manque de terre là nous arrange beaucoup. Car, au moins aujourd'hui on ne gaspille plus de l'argent pour faire la location de terre ou même faire le métayage. Au moins cela nous permet d'avoir notre argent en entier. Sans le partager avec des gens qui ne font rien que nous donner leur terre. La production du manioc c'est le meilleur des métiers au monde même si on doit attendre jusqu'à un an pour toucher notre salaire ».*

Après l'analyse de ces propos, il convient de retenir que le manque d'espaces cultivables qui s'en sont suivis avec les comportements des chefs de ménage, on constate la disparition de certains contrats agraires (la location de terres, le métayage et la délégation intrafamiliale) qui participaient à l'exploitation de grands espaces pour la production de manioc. Mais, il faut reconnaître que ces contrats agraires recommandent de payer financièrement les propriétaires de terrain, ou de partager équitablement la récolte avec les propriétaires du terrain. Loin donc de ces contrats annuels, ces femmes arrivent quand même à s'autonomiser avec la production du manioc. En d'autre terme la disparition des contrats agraires représente un avantage économique pour celles-ci, car cela leur permettent d'obtenir la totalité de leur dur labeur.

### **3.1.2. Préservation du statut économique des femmes à travers la production du manioc dans les bas-fonds de Bonoua**

Les résultats de cette étude indiquent que malgré les contraintes foncières qui semblent piétiner l'autonomie des femmes de Bonoua, elles surmontent cela en cultivant le manioc dans les bas-fonds. Des solutions adéquates pour répondre aux pratiques des chefs de ménages qui agissent toutefois sans tenir compte des activités ni de la place des femmes dans la société. Car, l'indépendance financière de la majorité des femmes de ladite localité est percevable qu'à travers l'exploitation de la terre ou de la production agricole. Donc pour préserver cette autonomie vis-à-vis de la société et par manque d'espaces cultivables, ces femmes vont jusqu'à cultiver le manioc dans des zones dites impropres à la production de ce vivrier telle que les bas-fonds. Par conséquent pour atteindre leur objectif primaire (avoir bonne production) et secondaire (faire le maximum de profit), elles ont mis en place un système agricole afin d'éviter la saison pluvieuse. Car, la saison pluvieuse représente un obstacle pour le rendement de cette production agricole. En effet, selon A.A, productrice de manioc dans ladite localité :

*« Depuis l'avènement du projet grand Abidjan, on a remarqué que les problèmes d'accès à la terre se sont multipliés voire même triplés, au point que tous les petits coins et recoins de Bonoua sont devenus accessibles pour nous les productrices de manioc. Ce vivrier, c'est notre "café-cacao". Depuis lors je le cultive dans les bas-fonds. Mais le problème avec les bas-fonds, c'est que dès qu'il pleut, nos champs sont inondés et les tubercules pourrissent. Pour éviter ce genre de problème, je cultive des variétés de manioc qui font moins d'un an. Parfois aussi je récolte mes tubercules avant la saison pluvieuse et je les récolte avant cette saison. Parfois je récolte à partir de 8 à 9 mois. Car, il y a des cours d'eaux un peu partout, sans compter qu'il y a aussi de l'argile. Donc lorsque l'eau peut se stocker dans le sol pendant et à près la saison pluvieuse et c'est ce qui affecte nos produits ».*

Cette affirmation est soutenue par N.D, le responsable de SDR de Bonoua. Selon lui :

*« Les femmes de Bonoua cultivent le manioc dans les bas-fonds avec une intelligence incroyable. Elles savent toutes qu'ici, dès qu'il pleut tous les bas-fonds sont inondés. Toutefois, cela ne les empêche pas d'exploiter et cultiver le manioc qui représente leur gagne-pain quotidien. Donc elles produisent le manioc dans ce milieu tout en calculant la distance mise entre la production et la récolte pour éviter que les dégâts de la pluie. Au fait comme les hommes ont presque tout vendu ici, les bas-fonds représentent donc une bonne*

*option pour avoir de l'argent. C'est aussi une réponse aux chefs de ménage qui vendent les terres agricoles n'importe comment. Elles ont prouvé que rien ne peut les arrêter ».*

A l'analyse de ces affirmations, on note que la production de ce vivrier est nécessaire pour l'indépendance financière de ces femmes. Cependant, les contraintes foncières jouent un rôle déterminant dans l'orientation des femmes quant aux espaces à cultiver afin d'atteindre leur but économique. Il faut noter aussi que la raréfaction foncière fait que les paysannes n'ont d'autre choix que de cultiver le manioc dans les bas-fonds. Or, les bas-fonds représentent une zone impropre à la production du manioc à cause de la forte présence de l'argile et de nombreux marécages dans ce milieu. Car pendant de la saison pluvieuse, tous les espaces cultivés sont submergés d'eau et cela affecte le plus souvent le rendement de la quantité de la production vivrière. Ce faible rendement se justifie par le pourrissement des tubercules étant au contact de l'argile et de l'eau. Donc pour éviter ce phénomène affectant leur *“café-cacao”* ou leur *“gagne-pain”*, elles ont mis en place une stratégie agricole favorisant une meilleure production afin d'améliorer leur pouvoir d'achat. Cette stratégie vise à exploiter les bas-fonds, tout en cultivant des variétés de manioc qui sont récoltables en moins d'un an. Elles produisent ce vivrier après la saison des pluies (en mois d'Août ou parfois en Septembre) puis elles récoltent avant cette période (en Juin ou début juillet).

En clair, la production de ce vivrier représente l'assurance vie économique des femmes. Elle permet aux femmes de subvenir à leurs besoins quotidiens personnels ainsi que familiaux. C'est pourquoi elles mettent en place des stratégies foncières et agricoles pour garder intacte leur source de revenu. En effet, les résultats de cette étude montrent que des femmes de Bonoua ont accès à la terre que par le biais des bas-fonds. Toutefois, malgré les difficultés sociales et foncières auxquelles sont confrontées les femmes dans la réalisation de champs de manioc, elles ne peuvent s'empêcher de pratiquer ce qui constitue pour elles *“leur gagne-pain”* ou *“leur café-cacao”*.

### **3.1.3. L'utilisation d'intrants agricoles de rendement de la production du manioc**

Les résultats de cette étude révèlent que l'exploitation de petites parcelles de terre peut concourir à une faible production du manioc dans la localité de Bonoua. Or, une faible production peut entraîner la baisse des revenus de ces individus. Donc, pour accroître ou augmenter le rendement des tubercules, les femmes utilisent en ce sens des produits phytosanitaires tels que : le produit super gros, secret de développement, D.I grow. Selon B.S, productrice de manioc dans la localité étudiée, les produits phytosanitaires leur permet de

surmonter les conditions défavorables des terres cultivées et de maximiser leur profit grâce à la production. Elle l'explique en ces termes :

*« Depuis que cette histoire de problèmes de terre a commencé, on n'est obligé d'utiliser les produits comme l'engrais, des pesticide et des herbicides qui nous permet d'augmenter le volume de nos tubercules. Si avant on achetait seulement l'engrais pour améliorer l'état de nos terres, et bien maintenant nous sommes obligés d'acheter le produit « Super gros » pour faire grossir nos tubercules et des herbicides et des pesticides pour entretenir nos champs. Grâce à ça, on s'en sort très bien financièrement ».*

Cette affirmation de B.S, est soutenue par W.M, productrice de manioc sur de petits espaces de terre à Bonoua. Elle l'exprime en ces termes :

*Au moins grâce à ces produits, je suis heureuse. Car, même sur ces petits espaces on arrive à augmenter nos productions. On gagne même plus que ce qu'on peut espérer avec ces terres. Puisqu'on exploite ces mêmes espaces pendant des lustres années. Si on continue d'utiliser ces intrants (produits phytosanitaires, engrais), on fera toujours une bonne production. C'est très efficace comme produit ».*

De ce qui précède il convient de retenir que les femmes sont bien que conscient de l'importance des intrants dans la production du manioc si elles veulent aboutir à une bonne production agricole, car ces produits permettent de corriger un tant soit peu les terres fatiguées. Car, les terres perdent leur fertilité en raison de l'abandon de toutes les pratiques visant à laisser reposer le sol. Même la jachère est en voie de disparition à cause de la saturation foncière. Par conséquent, elles considèrent l'utilisation de l'engrais comme un moyen de régénérescence de l'espace cultivable. En effet, l'utilisation de ces produits contribue au rendement élevé des tubercules de manioc. Puisqu'elles exploitent de petites parcelles de terre pendant des années. Donc l'utilisation d'éventuels produits phytosanitaires favorise l'amélioration des conditions de vie économique de ces femmes. Autrement dit, compte tenu de la situation foncière de la localité de Bonoua, les femmes préfèrent utiliser les produits phytosanitaires pour influencer leur production agricole et leur situation économique. Ces produits permettent de grossir la forme et à augmenter le volume des tubercules. En d'autres termes, ces produits phytosanitaires favorisent le développement des tubercules. Une solution adéquate pour l'amélioration et l'augmentation de la quantité productive de ce vivrier. Cela contribue à garantir l'autonomisation des femmes.

### **3.2. L'apport de la commercialisation, de la transformation du manioc frais et de ses produits dérivés dans l'autonomisation de femmes de Bonoua**

Les résultats de cette étude révèlent que le but toutes productrices de manioc c'est la commercialisation ou la transformation de leurs tubercules. Par conséquent, elles développent des stratégies afin d'occuper une place importante dans l'économie de la localité de Bonoua. Elles utilisent ces stratégies soient pour vendre ou exporter leurs produits en toute sécurité. Pour augmenter leur revenu, elles utilisent la commercialisation bord champ du manioc pour vendre en temps record leur production. Pour cela les paysans font appel à des chargements de motos-taxis, véhicules à trois roues (75.000FCFA). Ceci constitue leur principale unité de mesure surtout dans ce contexte actuel de contraintes foncières affectant ainsi le tonnage productif. En effet, même si elles ne produisent pas une grande quantité de manioc comme avant l'avènement de ce phénomène, elles préfèrent toutefois vendre leurs tubercules aux grossistes qu'aux détaillants pour mieux profiter financièrement. Les propos de G.L, une productrice de manioc rend compte de cela en ces termes :

*« Le chargement des motos-taxis s'opère pendant l'achat du manioc d'un champ entier ou sur des portions de terres. On appelle cela l'achat bord champ. Puis je revends le surplus de la production par tas ou par sac au marché de Bonoua, après prélèvement de ce qui va à l'autoconsommation familiale. Le manioc est pour nous les femmes, notre principale source de revenu. Cependant, c'est lorsqu'on en vend aux grossistes qu'on gagne plus d'argent qu'aux détaillants ».*

Après l'analyse de cette affirmation, il convient de retenir que la commercialisation du manioc aux grossistes constitue la meilleure manière pour ces femmes d'accroître leurs revenus. Elles préfèrent ainsi ce système de vente grossiste par rapport à la vente détaillée. Car, il est plus avantageux pour les acteurs de ce vivrier. Cela permet aux productrices de supporter les charges des moyens de production. C'est pourquoi ces paysans ont mis en place cette stratégie pour commercialiser la majorité de leurs produits aux grossistes de Bonoua (les acheteuses de manioc de Bonoua pour revendre sur le marché abidjanais ; puis les transformatrices de manioc en patte de placali, d'attiéké, d'attoukou...) au détriment des détaillants (par tas (5000FCFA) et par sac (12000FCFA). Aussi, préfèrent-elles vendre tous leurs produits aux grossistes, parce que les tubercules de manioc ne tardent pas à pourrir (maximum trois jours). Donc, il fallait user de ce système de cette vente grossiste pour évacuer tous leurs produits agricoles sur le marché, afin d'éviter des pertes économiques qui peuvent sans doute affecter leur autonomie. En effet, ceci leur évite les risques de pourriture.

Et les épargne de pertes comme c'est le cas avec la vente détaillante. Ce qui permet aux paysans de rembourser leurs dettes et de profiter au maximum de leurs bénéfices pour se satisfaire. Selon N.M, commerçante de manioc frais au marché de Bonoua :

*« Nous qui vendons les maniocs en détail sur le marché de Bonoua, on n'a vraiment pas de chance avec les productrices de manioc. Car elles préfèrent vendre leurs produits seulement qu'aux femmes grossistes. Ce qui fait qu'il y a une sorte de pénurie de manioc temporaire quelques fois chez nous. Parfois on n'a pas de manioc à vendre, donc on va à Samo, Bongo, Adiaké et ailleurs pour pouvoir avoir l'argent ».*

Il ressort de cette analyse que la conséquence de ce système commercial est que la quasi-totalité de la production du manioc de Bonoua est destinée aux grossistes. Alors que, les petites entreprises (les petites commerçantes de manioc frais et de produits dérivés) ainsi que les consommateurs de ce vivrier ne bénéficient pas véritablement de ces spéculations. Cependant, le fait de privilégier les grossistes ou détaillants a des conséquences sur la disponibilité et l'accessibilité du manioc frais pour ce groupe d'acteurs. Pourtant elles arrivent à se surpasser pour sauvegarder leur indépendance financière. En effet, les stratégies d'achat et d'écoulement du manioc frais misent en place par les productrices et les commerçantes grossistes concourent à la pénurie du manioc pour les détaillants. Et ceci peut affecter le pouvoir d'achat des petites commerçantes du manioc frais et des produits dérivés. Toutefois, ces femmes vont dans d'autres localités (Samo, Adiaké, Bongo...) pour acheter des tubercules de manioc pour les revendre en détail sur le marché de Bonoua dans le but d'être stable financièrement.

Quant aux fabricantes ou transformatrices de manioc en attiéké, attoukou, patte de placali etc. elles signent un contrat commercial avec les commerçantes abidjanaises ou d'ailleurs pour leur expédier leurs produits dérivés. Puis elles en vendent le surplus elles-mêmes sur le marché de Bonoua. Il convient de retenir que l'expédition des produits dérivés arrange financièrement les commerçantes. Car cela leur permet d'avoir un double salaire, celui de l'argent exporté et celui de l'argent obtenu sur place. Et permet aussi à ces femmes d'employer plusieurs mains d'œuvres. Car, la culture du manioc impose ses propres contraintes. Elle ne tarde pas à pourrir. Et ses produits dérivés également ont une date de péremption très limitée. Donc, elles usent de l'exportation de ces produits dérivés sur le marché abidjanais et de l'emploi de ses mains d'œuvres pour maximiser leur revenu et éviter des pertes économiques. En fait grâce à ces activités économiques, les femmes contribuent à l'émergence économique et à la réduction du taux de chômage dans la Sous-préfecture de

Bonoua. Ceci leur permet également de substituer leur statut de pauvreté ou dépendance par un autre statut plus valorisé économiquement. En somme, ces stratégies commerciales favorisent l'autonomisation financière de celles-ci, quels qu'en soient les problèmes auxquels elles font face souvent dans le marché de Bonoua à cause de la pénurie de ce vivrier (dû à l'achat grossiste du manioc au détriment de la vente en détail).

### **3.3. L'autonomisation sociale et politique des femmes intervenant dans la filière manioc à Bonoua**

Les résultats de cette enquête révèlent que la production, la transformation et la commercialisation du manioc frais ont un impact positif sur le changement des conditions économiques et du statut social des femmes de Bonoua. En effet, le secteur vivrier est un secteur pourvoyeur d'emploi. Il convient donc de retenir que la particularité de ce secteur d'activité est la quête d'efficacité en termes de productivité et de rentabilité, le tour se combinant dans des principes économiques. Ainsi, la culture du manioc est perçue comme un moyen d'indépendance à succès pour toutes ces femmes pratiquant dans ce domaine d'activité. Ces activités leurs permettent de subvenir aux besoins quotidiens de leur ménage et d'améliorer leur condition de vie. Ces activités leur permettent de modifier leur statut social ou leur rôle social sur le plan conjugal. C'est ce qu'explique M.P, productrice de ce vivrier de Bonoua. Elle le souligne en ces termes :

*« Grâce à la production du manioc, je peux me nommer aussi chef de ménage. Car, lorsque mon mari rencontre des difficultés à trouver un nouveau contrat, c'est moi qui gère financièrement le ménage. Pour gagner plus d'argent j'achète le manioc mon époux ne m'a jamais donné de l'argent de poche, ni même acheter un petit jouet ou habit à nos enfants. C'est moi qui m'en occupe. Il me donne seulement de l'argent pour faire la cuisine du soir. Parfois où il n'a pas l'argent, je l'aide financièrement ou je contribue aux dépenses quotidiennes jusqu'à ce que sa situation se régularise. Donc sans ce commerce je me sentirais invalide ».*

Cette affirmation est reconnue par N.J. vendeuse de manioc frais au marché de Bonoua. Elle l'exprime en ces termes :

*« La vente du manioc frais m'a permis de construire ma propre maison. J'ai plusieurs biens en mon nom. A vrai dire, cela m'a permis de ne pas dépendre de quelqu'un, au contraire...C'est moi qui m'occupe de ma famille. Même si le manioc manque sur le marché de Bonoua, j'arrive quand même à me faire beaucoup d'argent ».*

A l'analyse de ces affirmations, il ressort que la production, la transformation et la vente du manioc frais et ses produits dérivés permettent aux femmes d'être indépendantes financièrement. Grâce à ces activités, on remarque une mutation du statut social au niveau du ménage. Car, elles se perçoivent comme chef de ménage compte tenu de leur pouvoir d'achat. Aussi ces activités sont perçues comme un moyen idéal pour ces femmes d'émerger économiquement dans la société et rivaliser l'autorité des hommes. Celles-ci leur ont permis de posséder des biens matériels (avoir des maisons, scolarisé de leurs enfants...). En effet pour les femmes de ladite localité, ces métiers représentent '*leur mari et leur tout espoir*'. Cette expression est de plus en courante chez les femmes qui n'envisagent pas d'abandonner leur travail pour une relation amoureuse vu qu'elles dépendent insatiablement de ces activités. Aussi, il faut noter que la quête de maximisation de profit fait que certaines commerçantes préfèrent lorsque le manioc manque sur le marché. Car, le manque de ce qui est nécessaire pour les consommateurs suscite une forte pression sur l'offre et la demande. Dans ce contexte, elles peuvent augmenter le prix du produit ou de réduire la quantité du produit commercial habituel. Ceci leurs profitent abondamment.

D'ailleurs, l'étude montre que la production, la transformation et la commercialisation du manioc représentent une issue de secours pour les sans-emplois (chômeurs). Ces métiers permettent aux chômeuses d'opérer des choix de survivance favorisant leur autonomisation financière et valorisant leur statut social. En effet après les études scolaires ou universitaires, nombreuses sont les jeunes femmes qui reviennent produire, transformer ou vendre des produits vivriers notamment le manioc augmenter leur revenu. Grâce à ces activités, ces femmes deviennent de meilleur acteur social à travers leur exploit. Parfois face à certaine situation de la vie sociale, certaines femmes sont contraintes d'octroyer le statut de chef de famille comme c'est le cas avec les orphelins, veuves... Ces femmes vulnérables cultivent, transforment ou vendent le manioc pour assurer la sécurité alimentaire ainsi que la sécurité financière de leur famille. Dans ce contexte, ces métiers semblent être l'option profitable pour ces individus. C'est ce qui explique A.H., transformatrice de manioc en d'attiéké dans la localité de Bonoua en ces termes :

*« La fabrication d'attiéké m'a permis de m'occuper de la scolarisation de mes frères et sœurs juste après le décès de nos parents. N'ayant personne sur qui compter pour avoir de l'aide financière, alors j'ai pris sur moi en fabriquant et vendant petit à petit de l'attiéké, et aujourd'hui on s'en sorte très bien. Aujourd'hui, j'ai de l'argent. Et je peux m'offrir tout ce*

*que mon cœur désire. Mes frères et sœurs également ne manque de rien. En ce moment ils ont avancé dans leur étude grâce à ce commerce ».*

Il ressort de cette affirmation que la transformation et la vente des produits dérivés du manioc est un moyen favorable permettant à des individus vulnérables d'avoir une stabilité économique. En effet, ces activités économiques permettent aux femmes de Bonoua d'avoir des fonds monétaires pour s'affranchir de la pauvreté pour supporter le poids des péripéties de la vie. Grâce à ces activités, elles arrivent à se nourrir, soigner, se vêtir et satisfaire également ceux des membres de leur famille. Cela leur permet d'être capable de remplir efficacement leur mission (celui d'aider, contribuer à l'indépendance financière de leur famille) auprès d'elles-mêmes et des siens. Leur réussite remarquable dans ces domaines d'activité fait qu'aujourd'hui les femmes sont au cœur des prises de décisions de société Abouré. Elles interviennent non seulement au niveau familial, mais également sur les questions politiques et économiques de la sous-préfecture de Bonoua. En clair, ces femmes sont des acteurs du développement social grâce à la maximisation de leur gain et à la valorisation de leur statut social.

## **Discussion**

La production du manioc est d'une importance capitale dans l'autonomisation des femmes de la sous-préfecture de Bonoua. Toutefois, ces femmes rencontrent des problèmes fonciers dans l'exploitation des champs de manioc pouvant affecter leur statut social. De ce fait, elles se sont investies dans cette production en cultivant sur de petites parcelles de terre telles que les lots de construction, en bordure des routes, à proximité des maisons et même dans les bas-fonds afin de s'autonomiser malgré ces contraintes foncières. En effet, Les résultats de A. F. Vanga (2012) semblent corroborer cela. Selon lui, ces femmes ont développé un esprit coopératif et sont initiatrices et responsables des plus grandes coopératives qui exercent dans le secteur vivrier en Côte d'Ivoire. Conscientes de leur condition sociale et économique, ces femmes ont adopté la création de coopératives comme stratégies pour contourner les contraintes qui les maintiennent dans la pauvreté. Contrairement aux résultats de cette étude, les résultats De J.P. Ouégrago (1990) soulignent que dans la société traditionnelle Mossi par exemple, les femmes possèdent des lopins de terre qu'elles pouvaient mettre en valeur comme elles l'entendaient ; elles étaient donc reconnues comme productrices à part entière. Elles consacrent ainsi une large part de leur temps à la production vivrière (40%) ; mais cette ardeur

au travail n'est pas récompensée par un partage équitable des gains de l'agriculture, gérés entièrement par l'homme en sa qualité de chef de ménage. Toutefois, les résultats de cette étude révèlent que les femmes de Bonoua profitent largement de la production du manioc grâce à la disparition des contrats agraires dans cette localité. Car, elles ne dépendent plus de la location, du métayage ou du système intrafamilial pour avoir accès à la terre. Au fait, il convient de retenir que le nouveau système d'accès à la terre (emprunt foncier, occupation de terrain sans préavis du propriétaire) mis en place par ces femmes participe au renforcement de leur statut économique des femmes. Grâce à ce nouveau système, elles ne dépensent pour la location foncière, et pour le métayage.

Aussi les résultats de cette étude indiquent que les femmes utilisent les produits phytosanitaires pour améliorer la production agricole ou développer les tubercules de manioc. Grâce à ces produits et quel qu'en soit la taille du terrain cultivé, elles bénéficient gracieusement de leur production agricole. Car, ces produits phytosanitaires favorisent l'augmentation de la quantité des tubercules produits et participent à l'indépendance financière des femmes de ladite localité. Or, les résultats de l'étude de A. A. Adayé (2008) vont à l'opposé des résultats de cette étude. Selon elle, avec l'utilisation des intrants, seules les cultures industrielles sont réputées comme le domaine d'une forte application de produits phytosanitaires coûteux. Quant à la culture du manioc, elle se limite au seul apport de l'herbicide. L'application des intrants dans un champ de manioc est facultative, cela dépend de l'état du sol. Pourtant, les résultats de cette étude révèlent que les produits phytosanitaires tels que les produits « super gros », « secret de développement » et « D.I grow » sont utilisés pour développer leurs tubercules afin de maximiser leur profit.

D'ailleurs, les résultats de cette étude montrent que les femmes commercialisent ou transforment le manioc pour changer leur statut social afin de supprimer la pauvreté de leur vie. Toutefois, elles sont confrontées à certaines contraintes commerciales qui peuvent nuire à leur autonomisation financière. C'est pourquoi, les productrices de manioc vendent tous leurs produits agricoles aux grossistes pour éviter des pertes économiques. Alors que ceci occasionne la pénurie du manioc dans le marché les orientant dans d'autres localités pour acheter et revendre en détail. Puis certaines exportent leurs produits dérivés sur le marché abidjanais pour maximiser leur profit. Il faut dire que ces femmes mettent en place des stratégies pour garder En effet, les résultats d'étude A. S. Affessi (2017) semblent rejoindre ceux-ci. Selon lui, les femmes du département d'Adzopé, productrices et transformatrices du manioc en attiéké, contribuent notablement au développement économique de leur région.

Malheureusement, elles éprouvent de réelles difficultés dans leurs activités. Les femmes du département d'Adzopé, productrices et transformatrices du manioc en attiéké, contribuent notablement au développement économique de leur région. Malheureusement, elles éprouvent de réelles difficultés dans leurs activités.

Par ailleurs les résultats de cette présente étude soulignent que ces activités génératrices de revenu fondées principalement sur la culture du manioc ont une incidence sur l'autonomisation financière et l'amélioration des conditions de vie des femmes de Bonoua. Grâce aux stratégies mises en place par ces femmes, elles peuvent aujourd'hui subvenir aux besoins de leur famille en assurant la sécurité alimentaire et financière de celle-ci, valoriser également leur statut social en contribuant à l'émergence économique de la sous-préfecture de Bonoua. En effet, les résultats d'étude de F. Youl *et al* (2017) et de la FAO (2019) semblent confirmer cet état de fait. De ce fait F. Youl *et al.* (*op. cit.*) confirment que grâce à leurs stratégies, les femmes parviennent à satisfaire leurs besoins obligations (95% pour la santé, 72,09% pour les dépenses de la famille) et tendent à satisfaire des besoins aspirations soit 51,16% pour l'épargne et l'investissement. Les activités économiques des femmes de la Sous-préfecture de Gomon leur permettent d'être autonomes financièrement grâce à la maximisation de leur profit et leur valent d'être socialement reconnues et intégrations à la vie sociale. Pour la FAO (*op.cit.*), le fait de renforcer la participation et le leadership des femmes au sein des organisations rurales favorisent l'efficacité de la participation et de l'influence des femmes et des jeunes les plus vulnérables dans la vie communautaire et la prise de décision à l'échelon local. Ils ont également un impact considérable sur le maintien de la paix et la lutte contre les causes profondes de la discrimination et de la violence sexiste.

## **Conclusion**

Au terme de cette recherche, on peut retenir que la culture du manioc occupe une place importante dans l'autonomisation des femmes de Bonoua malgré les difficultés foncières. D'abord, le manioc permet l'autonomisation agroéconomique des femmes productrices de ce vivrier. Elles ont mis en place des stratégies de contournement afin de cultiver le manioc sur de petits espaces de terre (lots de construction, à proximité des maisons, au bord des routes et même dans les bas-fonds), en utilisant des intrants (produits phytosanitaires, engrais) pour une bonne production. Ensuite, il favorise l'autonomisation financière des productrices, des commerçantes et des transformatrices de cette denrée. Alors que les productrices de

manioc privilégient la vente aux grossistes au détriment de la vente en détail, les commerçantes et les transformatrices vont s’approvisionner dans les localités voisines de Bonoua en manioc pour les revendre ou les transformer afin de vendre les produits dérivés. Enfin, le manioc participe à l’autonomisation politique et sociale de ces femmes productrices, commerçantes et les transformatrices.

## Références bibliographiques

- [1] ADAYE Akoua Assunta (2008), Développement de vivriers en région de cultures d’exportation : cas du manioc dans la sous-préfecture de Bonoua, Mémoire de Maitrise, IGT, Université de Cocody.
- [2] AFFESSI Adon Simon (2017), « Genre et développement: difficultés des femmes rurales dans la production et la commercialisation de l’attiéké en Côte d’Ivoire », Alternatives rurales, n°5, pp. 6-21 [www.alternatives-rurales.org](http://www.alternatives-rurales.org).
- [3] Bulletin du WRM (2016), « Quelles sont les causes de l’accaparement de terre ? Un regard critique sur la région du bassin du Congo », Mouvement Mondial pour les forêts, n° 224 – Mai/juin 2016.
- [4] CHARLIER Sophie (2004), Les femmes dans l’agriculture, Institut d’Etudes du développement, UCL.
- [5] CHARLIER Sophie (2005), L’économie solidaire au féminin: quel apport spécifique pour l’empoderamiento des femmes ? Une étude de cas dans les Andes boliviennes. Thèse en sciences sociales, économiques et politiques, Presses universitaires de Louvain, 300 p.
- [6] CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard (1992), L’acteur et le système: les contraintes de l’action collective, Editions du Seuil, Paris, 509 p.
- [7] FAO (2019), Favoriser l’autonomisation des femmes pour renforcer l’agriculture : le travail de la FAO en matière d’égalité hommes-femmes, [www.fao.org](http://www.fao.org).
- [8] MADELEY John (1999), Le commerce de le faim. La sécurité alimentaire sacrifiée ç l’autel du libre-échange, Editions Eco société, 259 p.
- [9] OKOU Kouakou Norbert (2008), Enjeux de la promotion des productions vivrières en région de cultures industrielles : cas du manioc à Abrobakro dans la sous-préfecture de Bonoua, Mémoire de DEA de Sociologie, Université de Cocody, Abidjan.
- [10] OKOU Kouakou Norbert (2015), Enjeux fonciers et dynamiques sociales autour de la culture du manioc dans la sous-préfecture de Bonoua, thèse unique de doctorat de sociologie, IES, université Felix Houphouët Boigny.

- [11] OUEDRAGO Jean Baptiste (1990), Le rôle des femmes dans la sécurité alimentaire au Sahel : contribution des femmes à la production alimentaire et problèmes concernant leur participation plénière au développement rural au Burkina-Faso, Paris.
- [12] OURA Kouadio Raphaël (2010), Agriculture et urbanisation : cas de Bonoua, Thèse unique de doctorat de géographie, Université de Cocody, Abidjan.
- [13] OURA Kouadio Raphael (2013), « Crise de l'ananas et reconversion à la culture du manioc dans la sous-préfecture de Bonoua », in Les lignes de Bouaké-La-Neuve N°4, pp 128-151
- [14] VANGA Adja Ferdinand (2012). « Genre et production agricole dans les coopératives du Nord de la Côte d'Ivoire », European Scientific Journal, n° 30, pp. 174-187.
- [15] YOUL Félix, KOUAME Aya Lydie-Marcelle, KOUAKOU Aya Larissa, TOH Alain (2017), « Socio-anthropologie du Processus d'autonomisation des femmes rurales ivoiriennes à travers les activités génératrices de revenus », European Scientific Journal, Vol.13, No.32, ISSN: 1857– 7881 (Print) e - ISSN 1857- 7431.